



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Direction du Renseignement
et de la Sécurité de la Défense**

EPREUVES DE SELECTION DES INSPECTEURS DE SECURITE DE LA DEFENSE

ANNEE 2022

Epreuve écrite d'admissibilité : synthèse de dossier et question à réponse courte

Durée 4 heures – coefficient 4

Extrait de l'arrêté du 12 janvier 2021 relatif aux modalités de sélection et de formation des inspecteurs de sécurité de la défense :

« L'épreuve d'admissibilité consiste en une synthèse de dossier composé d'un nombre restreint de documents courts, de types et potentiellement de formats différents (documents rédigés, photos, cartes...), complétée d'une courte rédaction répondant à une question en rapport avec le thème du dossier. Il est tenu compte de l'orthographe, de la compréhension du sujet, de la cohérence des arguments et de la clarté de l'exposé (durée : 4 heures – coefficient 4, note éliminatoire 06/20). Tout candidat ayant reçu une note éliminatoire à cette épreuve ne peut se présenter aux épreuves suivantes et est déclaré ajourné d'office par le collège de sélection au titre de la session de sélection en cours. »

Nota bene : avant de commencer la lecture du dossier, il vous est recommandé d'en vérifier la composition et, le cas échéant, de signaler aux surveillants toute anomalie (page manquante, lecture illisible...).

Il est rappelé que l'anonymat des copies doit être conservé ; il est ainsi interdit de signer sa composition ou d'y mettre tout signe distinctif pouvant donner une indication sur l'identité des candidats.

Les feuilles de brouillon insérées dans les copies ne seront pas corrigées.

La dissuasion nucléaire

Juin 2022

1. Synthèse de dossier (14 points/20)

À partir du dossier joint, vous dresserez, dans une note de 800 mots environ ($\pm 10\%$: 720 – 880 mots), le bilan de la dissuasion nucléaire française et vous en tracerez les perspectives à moyen terme.

2. Question à réponse courte (6 points/20)

Vous répondrez en 200 mots environ ($\pm 10\%$: 180-220 mots) à la question suivante :

« Selon vous, au regard de son coût et de l'environnement européen, est-il encore raisonnable pour la France de maintenir son arsenal nucléaire ? »

DOSSIER DOCUMENTAIRE

8 documents – 22 pages

(pages 4 à 25)

Document 1	« Les défis de la dissuasion nucléaire au XXIème siècle » - Louis Gautier, septembre 2014	Pages 4 à 9
Document 2	« Dissuasion nucléaire : le discours de Macron embarrasse Bruxelles » - Jean-Pierre Stroobants, Le Monde, 11 février 2020	Pages 10 à 12
Document 3	« L'arme nucléaire, ce n'est pas vraiment de la dissuasion mais l'équilibre de la terreur » - Tanguy K. Toussaint, TV5 Monde, 24 décembre 2021	Pages 13 à 15
Document 4	« Quelle est la stratégie de défense de la France » - www.vie-publique.fr , Mars 2022	Pages 16 à 17
Document 5	« Oui, la dissuasion nucléaire a encore un sens » - Fabien Gouttefarde, Le Monde, 31 décembre 2021	Pages 18 à 20
Document 6	« Oui, il faut abandonner la dissuasion nucléaire, car elle mène à la catastrophe ! » - Marc Finaud, Ouest-France, novembre 2020	Pages 21 à 21
Document 7	« Nucléaire : pas encore le temps de baisser la garde. » - Jean-Pierre Maulny, Ouest-France, novembre 2020	Pages 22 à 22
Document 8	« La France pourrait-elle utiliser son arme nucléaire pour défendre la Finlande ? » - Peggy Corlin, Slate, 30 mai 2022	Pages 23 à 25

Les défis de la dissuasion nucléaire au XXIe siècle

par

Louis GAUTIER

Haut fonctionnaire, professeur associé en science politique à Paris 1 où il dirige la chaire « Grands enjeux stratégiques contemporains ».

AOÛT/SEPT. 2014

La multiplication de nouveaux acteurs nucléaires (Pakistan, Israël, Corée du Nord...) ainsi que l'apparition de nouvelles menaces (terrorisme) conduisent à interroger la validité de la dissuasion nucléaire au XXIe siècle, car les modèles de dissuasion inventés au temps de la guerre froide ne correspondent plus au monde multipolaire d'aujourd'hui.

« Toute la difficulté, c'est de se rendre compte du manque de fondement de nos croyances. »

Ludwig Wittgenstein

L'express nucléaire s'est ébranlé à la veille de la Seconde Guerre mondiale. Il a quitté Berlin en 1938, a pris de la vitesse, s'est dramatiquement emballé en 1945 puis, réaiguillé, il a continué sa course durant la guerre froide sans jamais dérailler. Arrivé au terminus du XXe siècle, le convoi n'a pas stoppé, le train a juste ralenti en gare, accroché quelques wagons et poursuivi son trajet vers l'inconnu. Cette métaphore du train nucléaire permet, en peu de mots, de résumer l'histoire du fait atomique et de la dissuasion : l'invention d'une nouvelle arme à la puissance de destruction toujours inégalée, son utilisation terrible à Hiroshima et Nagasaki, sa consolidation sous forme d'arme de dissuasion au temps de la guerre froide, son avenir encore mal cerné au XXIe siècle.

Pendant la guerre froide, la confrontation entre les deux blocs avait en effet eu tendance à figer et à globaliser les rapports stratégiques entre États. Libéré de ce carcan, le monde, depuis vingt-cinq ans, évolue dans des directions contradictoires. La mondialisation favorise la fluidité des relations internationales et l'interdépendance des économies mais, paradoxalement, elle s'accompagne aussi d'une plus grande fragmentation des contextes de sécurité. Il y a des régions qui sont pratiquement exemptes de toutes menaces et d'autres où tous les défis de sécurité s'accumulent. C'est notamment le cas en Orient et en Asie, où la rivalité des puissances, la course aux armements, le terrorisme et la prolifération constituent un cocktail détonnant.

Ce n'est donc pas un effet du hasard si, dans certaines zones aujourd'hui, le monde peut s'envisager comme postnucléaire alors que dans d'autres il reste nucléaire, ô combien. On peut dater des essais indiens et pakistanais de 1998, auxquels on ne prêta alors pas suffisamment garde, le moment où le monde entra dans ce second âge

nucléaire, à la fois caractérisé par la persistance du fait nucléaire et par la relativisation de la dissuasion. En termes stratégiques, le nœud gordien du XXI^e siècle tient dans cette apparente contradiction.

Alors que réapparaissent des tensions entre grandes puissances anciennes ou émergentes, les dirigeants de la planète sont confrontés à un double défi : comment éviter que l'accroissement du nombre d'États dotés d'armes de destruction massive ne débouche sur un monde plus dangereux ? Comment faire en sorte que la dissuasion, qui reste l'*ultima ratio* de la sécurité internationale, ne devienne à l'avenir ingérable ?

Bienvenue dans le second âge nucléaire !

Après la chute du mur de Berlin, si certains avaient pu nourrir l'espoir d'un monde postnucléaire, cette illusion n'aura duré qu'un peu moins de dix ans. Alors que la décennie 1990, encore placée dans l'ombre portée de la guerre froide, avait été marquée par un effort sans précédent de désarmement nucléaire mondial, les années 2000 et 2010 sont caractérisées par l'accroissement du nombre des puissances effectivement dotées d'armes nucléaires et par la modernisation de leurs arsenaux. Sous l'effet de la dissémination des technologies nucléaires et balistiques ainsi que de la contestation des règles internationales régissant la détention d'armes atomiques, nous sommes alors entrés dans un second âge nucléaire.

L'expression de second âge nucléaire entend décrire en fait une situation altérée par deux phénomènes : l'existence de nouveaux acteurs nucléaires et l'apparition de nouvelles menaces qui conduisent à réinterroger la crédibilité de la dissuasion. En effet, la prolifération augmente, de façon objective et subjective, les risques accidentels ou intentionnels liés à la détention d'armes nucléaires. Par ailleurs, la logique de la dissuasion nucléaire se retrouve aujourd'hui relativisée, contournée ou cantonnée par toute une série de nouveaux défis de sécurité : la cyberdéfense, le terrorisme, l'emploi de la force dans des conflits asymétriques.

Comme l'ont montré la découverte et le démantèlement, en 2004, du réseau Abdul Qadeer Khan, la technologie nucléaire, autrefois jalousement conservée par quelques États qui entendaient en régenter l'accès, est désormais à la portée de n'importe quel pays, voire de n'importe quelle entité scientifiquement un tant soit peu développée. Les premiers États dotés d'armes nucléaires, à savoir les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, à qui la communauté internationale avait, en 1968, par le traité de non-prolifération (Tnp), à la fois reconnu un statut exclusif et délégué la responsabilité de maintenir l'ordre nucléaire, ont été débordés. Après avoir faiblement réagi aux essais indiens et pakistanais de 1998, ils sont maintenant confrontés, et le reste du monde avec eux, aux défis directs et au risque d'imitation que pose le comportement de l'Iran et de la Corée du Nord.

Aujourd'hui, le monde comporte neuf états nucléaires : les États-Unis, la Chine, la Corée du Nord, la France, l'Inde, Israël, le Pakistan, la Russie et le Royaume-Uni. Contrairement à certaines allégations, l'accroissement de ce nombre n'est pas une fatalité. Il faut d'ailleurs espérer que le traitement des cas coréen et iranien ainsi que le maintien d'une discipline internationale fidèle aux principes du Tnp empêcheront d'autres pays comme la Turquie, l'Indonésie, le Brésil, l'Arabie Saoudite, voire

l'Australie ou le Japon, d'être tentés de poursuivre à leur tour dans cette voie, favorisant un déferlement nucléaire aux conséquences imprévisibles. Contrairement à d'autres affirmations, il est tout aussi inconséquent de prétendre que l'augmentation lente et correctement encadrée du nombre d'États nucléaires renforcerait la sécurité internationale par la constitution de nouveaux équilibres dissuasifs. Cet argument spécieux, parfois employé pour justifier les prétentions iraniennes, suppose en effet trop d'hypothèses et de conditions réunies pour être convaincant.

Aussi, vu l'équation actuelle comportant *de facto* au moins neuf États dotés et compte tenu du développement en cours de leurs arsenaux, il est raisonnable de considérer que les armes nucléaires, à l'horizon des trente prochaines années, resteront une donnée structurante du paysage stratégique.

Toutefois, par rapport à la réalité de la guerre froide, le monde nucléaire actuel est plus composite. Entre pays dotés, les niveaux technologiques et les dynamiques capacitaires sont en effet très variables. C'est aussi un monde devenu plus polysémique car les objectifs assignés aux armes nucléaires et à leurs doctrines d'emploi diffèrent nettement. Quoi de commun, pour prendre l'exemple de deux pays qui ne disposent que d'une composante nucléaire, entre la posture du Royaume-Uni et celle d'Israël ? Quoi de commun entre la France qui réduit et modernise ses forces nucléaires dans une optique « sanctuarisante » de stricte suffisance et la Chine ou l'Inde à l'amorce d'un nouveau cycle technologique et en quête d'affirmation stratégique ?

Évolutif, en raison des risques de prolifération, et hétérogène, en raison des divergences de postures nucléaires, le contexte géostratégique actuel se traduit aussi par une mise en question de la dissuasion, de sa crédibilité et de son efficacité.

La dissuasion découronnée

La seconde moitié du XXe siècle voit la logique de la dissuasion nucléaire triompher. Après avoir, à Hiroshima, mis fin à la Seconde Guerre mondiale, les armes atomiques et la terreur qu'elles inspirent empêchèrent la confrontation entre les deux blocs de dégénérer en guerre ouverte. La chaîne des conflits mondiaux fut ainsi brisée. Jamais auparavant, on était parvenu à concentrer dans une arme pareille capacité de destruction et, à un tel degré, les effets inhibiteurs de la peur induite par son usage. La logique classique de dissuasion trouvait enfin à s'incarner de façon tangible dans une réalité qualitativement et quantitativement mesurable au nombre des vecteurs, à la puissance des frappes et au caractère incommensurable des dommages infligés ou subis.

La dissuasion nucléaire est une construction, c'est un processus pensé à partir de l'interdit (le traumatisme d'Hiroshima) et fondé sur l'interdiction (l'apocalypse nucléaire). À la fois dans son élaboration théorique, dans le discours politique et en pratique, la dissuasion s'établit sur la certitude du pire et sur sa rationalisation par des adversaires potentiels. C'est en tout cas comme cela qu'elle fut définie au temps de la guerre froide et qu'elle est encore présentée aujourd'hui.

Il est cependant très difficile de prouver qu'incontestablement, la dissuasion a bel et bien fonctionné. On peut seulement faire le constat que, depuis 1945, il n'y a pas eu de conflit entre grandes puissances, ni entre États nucléaires. Certains soutiendront

que ce résultat est fortuit, qu'aucun des arguments invoqués (la peur, la raison, la lucidité), qu'aucun modèle imaginé (l'équilibre des arsenaux nucléaires, la possibilité de seconde frappe, la logique de destruction mutuelle assurée), qu'aucun processus développé (les mesures de confiance, de signalement et de contrôle) ne démontrent de manière irréfutable en quoi et comment les États-Unis et l'Union soviétique (et plus généralement toute puissance nucléaire) eurent réciproquement au temps de la guerre froide le pouvoir de se dissuader. En revanche, les deux pays comprirent alors qu'ils avaient un intérêt commun à être dissuadés. La dissuasion tient finalement moins à l'épreuve de la volonté (il est déjà bien tard quand elle survient) qu'aux stratagèmes pour éviter d'en arriver là, qu'aux mécanismes mis en place afin d'interpréter précocement les signes avant-coureurs d'une agression qu'il s'agit de faire dévier à temps. Entre ennemis, elle conduit, sous la menace du pire, à élargir progressivement et consolider, comme durant la Détente, ce à quoi mutuellement on ne veut pas renoncer. Au fond, la dissuasion est une propédeutique et une pédagogie de l'adversité. Elle ne peut pas bien fonctionner sans faculté d'appréhension de la menace et de détection des signaux qu'elle émet.

(...)

La relativisation de la dissuasion commence donc par la relativisation de la peur induite par les armes nucléaires. D'autant que des menaces planétaires, tels les accidents industriels de Tchernobyl et de Fukushima, les grandes épidémies ou les effets du réchauffement climatique, qui se sont considérablement accrus au cours des deux dernières décennies, font l'objet de préoccupations plus constantes. On redoute également le terrorisme et la violence mondialisée qu'il génère. D'autres périls sont ainsi venus relativiser le danger des armes nucléaires, tenu, par comparaison, pour nettement plus hypothétique.

(...)

Seuil nucléaire et dissuasion

Mais si l'on veut pratiquer cette pédagogie, force est bien de constater que ce n'est pas simplement le crédit globalement attaché à la dissuasion nucléaire qui se trouve affecté par les évolutions stratégiques contemporaines. Celles-ci, ainsi que des changements récents dans la constitution des panoplies militaires, contribuent également à diminuer le « rendement dissuasif » des armes nucléaires, au risque d'une modification insidieuse de leur statut.

Le rendement de la dissuasion est nécessairement plus faible aujourd'hui qu'au temps de la guerre froide. Les armes nucléaires ne sont plus, en effet, l'alpha et l'oméga de l'ordre stratégique. Elles ne conditionnent plus l'équilibre stratégique mondial qu'il est d'ailleurs bien difficile de formaliser en tant que tel, et qui, en tout cas, ne se réduit plus à une mise en équation nucléaire. Les armes nucléaires sont, en outre, largement discréditées comme moyen de gesticulation et de pression dans la gestion des crises. Depuis la guerre du Golfe jusqu'à l'intervention russe en Géorgie ou en Crimée, en passant par le Kosovo, l'Irak, l'Afghanistan, aucun signal nucléaire n'a été émis par quiconque pour empêcher ou refréner un conflit. Paradoxalement, cela ne tient pas tant au fait que, dans ces crises, une ou des puissances nucléaires furent impliquées, mais au fait que le geste eût semblé disproportionné par rapport aux enjeux. Une

chose est évidente, depuis la fin de la guerre froide, les guerres conventionnelles ne sont plus strictement « encapsulées » dans la logique de la dissuasion nucléaire.

(...)

La dissuasion comme raison ultime

En ce début de XXI^e siècle, la consolidation de la logique de dissuasion autour de l'idée que les armes nucléaires sont une *ultima ratio* dépend d'une première condition : figer le nombre d'États nucléaires. Elle est tributaire d'une seconde condition : obtenir une égalisation progressive des postures, non seulement chez les anciennes puissances nucléaires dont les doctrines ont tendance à converger mais aussi chez les États récemment dotés dont le comportement demeure plus imprévisible.

Alors que le rendement général de la dissuasion est plus faible, il convient en effet de la « recentrer » sur l'essentiel, en prêtant une attention soutenue à trois risques de distorsion qui fragilisent la cohérence des politiques nucléaires :

le débrayage entre un équilibre mondial introuvable et des équilibres régionaux disparates, dont certains en rapide évolution ;

le découplage entre stratégie nucléaire et intervention conventionnelle ;

la décorrélation toujours possible entre armes nucléaires et logique de dissuasion.

Réduire ces distorsions implique, tout d'abord, de gérer diplomatiquement et avec toute la retenue nécessaire certaines situations dans des zones où les tensions sont particulièrement actives (Caucase, Moyen-Orient, sous-continent indien, mer de Chine). Ensuite, il convient d'égaliser le plus possible les postures nucléaires des pays détenteurs, y compris les puissances régionales, autour du principe d'une dissuasion minimale et exclusivement « sanctuarisante ». Il est surtout essentiel de refuser l'abaissement du seuil nucléaire et donc que ne soient pas développés certains types d'armes nucléaires (miniaturisation) et que certains dispositifs continuent d'être interdits (satellisation). Enfin, il importe de crédibiliser les instances multilatérales en charge du désarmement et de la lutte contre la prolifération.

Un scénario, à la fois vertueux et crédible, peut être imaginé, qui va dans le sens d'une consolidation de la dissuasion autour d'une logique strictement défensive s'interdisant toute action nucléaire de contre-force ou de frappe préemptive contre des sites. La riposte nucléaire serait réservée, comme dans la doctrine française exposée dans le *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale* de 2013, à toute agression ou menace d'agression contre les « intérêts vitaux » (le territoire, la population, la libre souveraineté). Le niveau d'alerte resterait bas, compte tenu de la réduction recherchée des tensions stratégiques entre puissances nucléaires de premier rang.

(...)

Qu'on le veuille ou non, les armes nucléaires resteront, à l'horizon du milieu de ce siècle, une garantie ultime de sécurité pour les États qui en possèdent, et pour la communauté internationale un des plus difficiles problèmes de sécurité. Toute la difficulté, face à ce double constat, c'est de se rendre compte du manque de fondement de nos croyances : d'un côté, il faut cesser de croire que la dissuasion

assure absolument la paix en plaquant sur la situation présente un raisonnement rétrospectivement valable pour la guerre froide ; de l'autre, il faut refuser de considérer que le nucléaire est le mal absolu sans voir que la suppression des armes nucléaires, sans autre forme de procès, déboucherait sur un vortex d'insécurité. Les armes nucléaires contribuent en effet à stabiliser le cœur d'un système international de sécurité insuffisamment régulé.

La dissuasion comme le désarmement exigent plus de raison et d'expérience que de croyance. En ces matières, ce n'est pas désigner l'objectif qui est compliqué mais trouver un chemin.

Le XXI^e siècle a quatorze ans, c'est un âge ingrat. Nous vivons une période de passage. Les doutes qui l'accompagnent trahissent, au plan stratégique, un moment transitoire entre deux certitudes. Les défis que pose l'avenir de la dissuasion nucléaire exigent une grande maturité, soit pour gérer un scénario vertueux (un système de non-prolifération robuste et efficace ; des garanties de sécurité réitérées par les grands États, la généralisation d'une dissuasion nucléaire *a minima* mais bien réelle), soit pour faire face à un scénario du pire, à base de « pluralisme nucléaire » et d'instabilité stratégique chronique, qui pourrait amener certains États à briser le tabou d'une frappe nucléaire interdite depuis soixante-dix ans.

Dissuasion nucléaire : le discours de Macron embarrasse Bruxelles

Les discussions sur l'autonomie stratégique se heurtent aux divergences franco-allemandes quant à la place du nucléaire dans la sécurité de l'UE

Par Jean-Pierre Stroobants (Bruxelles, bureau européen)

Publié le 11 février 2020 à 12h13

Prudence à Bruxelles. Le discours d'Emmanuel Macron, qui a prôné, vendredi 7 février, une mobilisation des Européens pour la définition d'un « *dialogue stratégique* » incluant la dissuasion nucléaire et une réflexion sur la « *dimension authentiquement européenne* » des forces nucléaires de la France, n'a pas suscité d'engouement au siège des institutions de l'Union. Plutôt de l'embarras, tant ces questions majeures paralysent apparemment les Vingt-Sept.

Depuis quelques mois, et surtout depuis les propos du président sur la « *mort cérébrale* » de l'OTAN, la question de la protection de l'Europe, voire de son autonomie dans le domaine stratégique, est pourtant bel et bien devenue un sujet-clé. Toutefois, si les Vingt-Sept aiment à parler de l'objectif – une défense européenne forte –, ils peinent à définir les moyens pour l'atteindre. Ainsi, comme l'a évoqué M. Macron, le Fonds européen de défense, censé apporter un soutien financier aux projets développés en commun et favoriser une base industrielle innovante, n'est pas assuré de disposer d'un financement adéquat pour 2021, date de son vrai démarrage.

Ligne officielle

Interrogé par *Le Monde* sur l'hypothèse d'une éventuelle dissuasion nucléaire « européenne », l'entourage de Josep Borrell, le haut représentant de l'UE pour la politique étrangère et de sécurité, rappelle seulement que l'objectif principal de l'Union reste la poursuite du désarmement nucléaire, conformément au traité sur la non-prolifération (TNP). Les trois piliers de ce texte (désarmement, utilisation pacifique de l'atome et non-prolifération) sont jugés « *essentiels pour la paix, la sécurité et la stabilité* », affirme Bruxelles. L'UE entend donc continuer à promouvoir « *la mise en œuvre complète, équilibrée et intégrale* » du plan d'action de la conférence d'examen.

Ce cénacle se réunit tous les cinq ans pour évaluer l'application du TNP, entré en vigueur en 1970. La crise de confiance quant à la portée et l'efficacité du texte était évidente mais, en 2010, les Etats parties avaient réaffirmé leur engagement à endosser le document et plaidé pour un plus grand respect des obligations qu'il contenait, ainsi que pour le renforcement du régime de non-prolifération. C'est toujours la ligne officielle de l'UE, qui évoque encore la nécessaire « *universalisation* » du TNP.

« Il n'existe pas, par ailleurs, de position commune de l'Union sur le traité d'interdiction des armes nucléaires », soulignent les services de M. Borrell. Deux pays membres seulement, l'Autriche et l'Irlande, ont effectivement voté, à la fin de 2016, une directive de l'ONU visant à instaurer cet autre traité (TIAN), qui prône l'interdiction, la fabrication, les transferts, l'emploi et la menace d'emploi de l'arme nucléaire. La France, comme l'ensemble des puissances nucléaires, a boycotté l'adoption du texte, voté par 81 pays, mais ratifié par 35 seulement à ce stade. Les Pays-Bas s'étaient opposés formellement au texte. Les autres Européens n'ont pas déterminé leur position.

Divergences franco-allemandes

M. Macron réaffirme, lui, l'impératif de la dissuasion et prône, en parallèle, une Europe « *qui fasse entendre sa voix* » dans une nouvelle négociation sur la stabilité stratégique et la maîtrise des armements. A Bruxelles, un diplomate commente : « *Ce qu'il a dit d'une culture stratégique commune et la question qu'il pose quant au rôle de l'arme nucléaire française dans la défense de l'Europe mérite un débat. Mais il sera tellement difficile que beaucoup voudront surtout l'éviter !* » Un autre expert du dossier ajoute : « *Mentionner un "pilier européen" au sein de l'OTAN suffira à braquer certains atlantistes. Heureusement, le président a pris soin de réaffirmer l'engagement de son pays au sein de l'Alliance.* »

Le propos présidentiel aura-t-il un effet réel ? « *Beaucoup dépendra, comme d'habitude, de Berlin. Mais pour ce qui est de l'objectif ultime de l'autonomie stratégique, il y a un gros doute...* », suggère une source allemande.

Les progrès dans ce domaine se heurtent précisément à des divergences franco-allemandes quant à la place du nucléaire dans la sécurité de l'Union, ainsi que sur la réorganisation des industries d'armement et la nature des opérations militaires extérieures, souligne Thomas Gomart, directeur de l'IFRI et auteur de *L'Affolement du monde* (Taillandier, 2019). Autre obstacle pour les projets présidentiels : à Paris, des experts mettent en garde contre une mutualisation des efforts avec des partenaires européens qui ont peu investi dans leurs outils de défense au cours des dernières années.

« Certains points du discours de M. Macron font écho au travail entrepris. Par exemple, l'idée que l'Union doit assumer une plus grande responsabilité pour sa propre sécurité. » Virginie Battu-Henriksson, porte-parole du haut représentant

Aujourd'hui, des pays européens se remobilisent, sous la forte pression du président américain, Donald Trump. Pas assez, toutefois, pour en arriver à la « *capacité d'action autonome* » évoquée par le président français et les rendre totalement « *crédibles et efficaces* » au sein de l'OTAN, ou pour leur propre défense. L'enjeu de l'autonomie stratégique européenne pourrait donc être principalement de « *tirer l'outil militaire français vers le haut afin de renforcer la crédibilité stratégique des Européens, et non vers le bas, au risque d'accélérer leur marginalisation* », souligne M. Gomart.

D'autres spécialistes indiquent que, en réalité, les Européens ne définissent même pas de manière identique cette autonomie : elle ne doit être qu'industrielle pour certains, militaire pour d'autres – qui ne précisent pas nécessairement les outils à mettre en place pour atteindre ce but. Les questions des budgets nécessaires et de la prise de décision (avec ou sans unanimité ?) restent, elles aussi, en suspens au sein des Vingt-Sept.

Le président français semble, en revanche, avoir l'oreille de M. Borrell : « *Certains points du discours de M. Macron font largement écho au travail entrepris*, indique Virginie Battu-Henriksson, une porte-parole du haut représentant. *Par exemple, l'idée que l'Union doit assumer une plus grande responsabilité pour sa propre sécurité et être capable d'agir dans son voisinage.* »

Samedi 8 février, M. Borrell publiait, en tout cas, un texte intitulé « Miser sur la puissance européenne ». En soulignant que l'UE ne souffrait pas d'un manque de puissance, mais bien d'une volonté insuffisante pour « *additionner ses forces, assurer leur cohérence et en optimiser les effets* ».

Jean-Pierre Stroobants (Bruxelles, bureau européen)

"L'arme nucléaire, ce n'est pas vraiment de la dissuasion mais l'équilibre de la terreur"

TV5 Monde - 24.12.2021

par

Tanguy K. Toussaint

La vente de sous-marins à propulsion nucléaire à l'Australie pourrait engendrer un risque de prolifération nucléaire. Malgré le traité de l'ONU qui vise à limiter la prolifération, il semblerait qu'elle soit inévitable. À l'occasion de la journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires du 26 septembre, nous avons interrogé Patrice Bouveret, directeur de l'Observatoire des armements et porte-parole d'ICAN France. **Entretien.**

TV5MONDE : Peut-on parler d'un risque de prolifération nucléaire avec la vente de sous-marins américains à l'Australie ?

Patrice Bouveret : Oui, on peut parler d'un risque de prolifération mais malheureusement ce n'est pas nouveau puisque d'autres contrats ont déjà contribué aussi à cette prolifération. Et c'est là où la mise en scène de la France par rapport à ces questions-là a un côté un petit peu hypocrite, je trouve. En effet, quand la France a vendu des avions Rafale à l'Inde il y a quelques temps, c'était aussi pour leur permettre de transporter la bombe donc aussi de contribuer à la prolifération nucléaire.

De plus, des contrats sont en cours de négociation avec l'Inde aussi sur des sous-marins par la France et qui pourraient bien être à propulsion nucléaire. Donc on est bien évidemment dans une course aux armements. Et comme toute course aux armements, tous les coups sont permis. Sur la prolifération, les États-Unis ne sont donc pas les seuls à pratiquer ce type de comportement.

TV5MONDE : Est-ce que c'est légal ?

Patrice Bouveret : Des traités existent pour empêcher ce type de comportement mais pour qu'ils soient mis en œuvre, il faut que les États les traduisent dans leur droit international. Le traité de non-prolifération (TNP), qui est le premier traité qui recouvre le plus ce sujet-là, dans l'esprit, à travers cette vente de sous-marins, n'est pas respecté ni par l'Australie ni par les États-Unis. Ni par le pays acheteur ni par le pays vendeur dans la mesure où l'esprit même du traité est d'empêcher la prolifération. Les puissances nucléaires ne doivent pas aider un autre pays à acquérir ces technologies-là.

Mais, au niveau purement juridique, le texte est centré sur les armes nucléaires c'est-à-dire sur les têtes nucléaires. De fait, les moteurs à propulsion nucléaire ne rentrent pas dans la lettre du traité mais rentrent tout à fait dans l'esprit du traité. L'autre traité qui a été adopté par la communauté internationale et qui exclut effectivement tout élément lié au nucléaire (aide, fabrication etc.), c'est le traité d'interdiction des armes nucléaires (TIAN) adopté en 2017 par l'ONU et une majorité d'États et qui est rentré en vigueur le 22 janvier 2021. Mais pour le moment les puissances nucléaires refusent de le signer, elles s'opposent même à ce traité et l'Australie non plus ne figure pas parmi les signataires. Donc d'un point de vue du droit international, ils respectent en partie leurs engagements.

TV5MONDE : Cela veut-il dire que par exemple l'Iran pourrait avoir des sous-marins nucléaires un jour ?

Patrice Bouveret : Bien sûr ! Tout à fait. L'Iran ou n'importe quel autre pays. Dans la mesure où la propulsion nucléaire en tant que telle n'est pas interdite actuellement par aucun traité excepté le traité d'interdiction des armes nucléaires qui est pour l'heure ratifié par 56 États et signés par 30 autres. Ces 86 États excluent ce recours à l'utilisation du nucléaire dans les outils militaires.

TV5MONDE : Entre dissuasion nucléaire et non-prolifération, quel est le paradigme actuel d'après vous ?

Patrice Bouveret : Ce n'est pas vraiment de la dissuasion qui est exercé avec l'arme nucléaire. On ne dissuade pas parce qu'il n'y a pas de possibilité d'échec de la dissuasion. La dissuasion c'est faire pression sur quelqu'un, un pays, etc. pour qu'il aille dans le sens où on veut aller. L'arme nucléaire, c'est l'équilibre de la terreur : c'est plus une menace de terreur d'extermination qu'on exerce sur les gens plutôt que de la dissuasion au vrai sens du terme. C'est de leur faire peur et de leur dire : « *on vous extermine si vous ne respectez pas notre volonté* ». Sans possibilité ou presque de négociation. Il y a une usurpation au niveau des mots d'utiliser la dissuasion pour le nucléaire. Il y a d'autres formes de dissuasion comme les pressions économiques, la dissuasion civile ou d'autres méthodes qui pourraient être utilisées. L'arme nucléaire repose plus sur le suicide collectif puisque si un pays commence une guerre nucléaire, c'est la vie sur la planète qui est éradiquée, ne serait-ce que par l'hiver nucléaire que ça créerait et par l'impossibilité de prendre en charge toutes les conséquences humanitaires, sanitaires, environnementales que ça crée sur la planète pas seulement dans l'immédiat mais également pour les générations suivantes.

TV5MONDE : La prolifération est-elle inévitable ? Aujourd'hui plus qu'avant ?

Patrice Bouveret : Elle est inévitable aujourd'hui dans la mesure où les puissances nucléaires qui sont à l'origine de cette prolifération ne veulent pas mettre en œuvre le traité portant les engagements qu'elles ont pris. La première résolution de la

première assemblée générale de l'ONU, dès 1946, demandait la mise en place d'un groupe de travail pour éliminer les armes nucléaires. Ensuite, le TNP adopté en 1970 prévoyait dans son article 6 que les puissances nucléaires négocient un désarmement nucléaire général. On est en 2021 et rien n'a été fait pour négocier ce désarmement. Au contraire ! Les puissances passent leur temps à moderniser leur arsenal, à le renouveler tout en empêchant les autres pays d'accéder à cette arme nucléaire. Mais en renouvelant et en améliorant leur arsenal, c'est de la prolifération. On assimile la prolifération uniquement à des « *États voyous* » comme l'Iran ou la Corée du Nord, mais non : les puissances nucléaires font elles-mêmes de la prolifération. Il faut arrêter cela et c'est d'ailleurs ça la logique qui a été adoptée avec le traité d'interdiction. 122 États non dotés de l'arme nucléaire ont adopté ce traité d'interdiction pour dire aux puissances nucléaires « *ça suffit, il faut arrêter de proliférer* ». Si on veut un monde vivable, il faut qu'on arrête cette logique d'avoir des armes nucléaires de plus en plus performantes.

TV5MONDE : Est-ce qu'il y a des solutions pour que les choses changent ?

Patrice Bouveret : Face aux enjeux de cette arme nucléaire, on se sent individuellement impuissant alors qu'en fait ce n'est pas le cas. Chacun de nous a un pouvoir d'agir et ça entraîne des conséquences, notamment depuis qu'il y a eu l'adoption de ce traité d'interdiction des armes nucléaires. Le financement de l'arme nucléaire est interdit : donc les institutions financières comme les fonds de pension et les banques, normalement, sont tenues de respecter les engagements internationaux. Et un certain nombre de banques et de fonds de pensions dans différents pays européens – je pense à la Norvège, la Suède, l'Allemagne, les Pays-Bas – se sont engagés à arrêter de financer l'arme nucléaire. Ceci crée, par rapport aux entreprises qui fabriquent l'arme nucléaire, une pression supplémentaire. Étant donné que les banques travaillent avec notre argent, avec l'argent de chacun d'entre nous, on a un pouvoir d'interpeller nos organismes bancaires notamment en France la BNP, la Société Générale, le Crédit Agricole ou AXA pour prendre les 4 plus grands organismes impliqués dans le financement de l'arme nucléaire. On peut les interpeller pour leur demander de respecter les engagements internationaux et que nous, on n'a pas envie que notre argent contribue à cette arme-là. Et que s'ils ne respectent pas cet engagement, on peut changer de banque pour une banque éthique qui est engagée à ne pas contribuer à l'industrie d'armement. Là, on a le pouvoir d'agir. Si ce genre d'action se multiplie, ça contribuera à aller vers ce monde sans arme nucléaire.

Quelle est la stratégie de défense de la France ?

La **stratégie de la défense nationale** est définie dans la **Revue stratégique de défense et de sécurité nationale**.

Élaborée en 2017 à la demande d'Emmanuel Macron à son arrivée à l'Élysée, la Revue stratégique se présente comme une réactualisation du traditionnel Livre blanc sur la défense. Elle a pour objectif de tracer les grandes orientations de la loi de programmation militaire pour 2019-2025. Cette revue identifie trois principaux types de menaces qui pèsent sur la France : le terrorisme, la prolifération des armes de destruction massive et le retour de la compétition stratégique entre puissances.

La Revue stratégique a été actualisée en 2021 pour adapter la défense de la France "*aux désordres grandissants et aux menaces persistantes*". Cette actualisation souligne l'accélération de la détérioration de l'environnement stratégique depuis 2017. Elle estime que la pandémie de Covid-19 agit comme un "*catalyseur des grandes menaces et tendances préalablement identifiées, tout en dégradant les capacités de réponse des États*". La Revue 2021 pointe la "posture d'intimidation stratégique développée par la Russie" et la "résurgence de la puissance militaire russe". Elle souligne également le doublement du budget militaire de la Chine depuis 2012.

La Revue stratégique actualisée identifie la poursuite de trois axes dans la stratégie française :

- une doctrine de défense plus complète : investir plus encore les champs du cyber, du spatial, de l'intelligence artificielle face à la généralisation des "stratégies hybrides" combinant des outils militaires et non militaires ;
- la modernisation de l'outil de défense français ;
- la mobilisation permanente des alliés et partenaires européens.

Dans son discours du 7 février 2020, le président de la République a rappelé les principaux objectifs de la stratégie de défense :

"Notre stratégie de défense se définit donc, d'abord et avant tout, par sa capacité à protéger nos concitoyens, à contribuer à la sécurité et à la paix de l'Europe et de ses approches. Mais elle ne s'y limite pas. Elle doit également nous donner la capacité de défendre nos intérêts souverains partout dans le monde, en lien avec notre géographie des outre-mers et avec la densité de nos partenariats stratégiques. Elle doit nous permettre d'assumer nos responsabilités dans le maintien de la paix et de la sécurité internationale. Elle doit nous mettre à l'abri d'un chantage, et ainsi préserver notre autonomie de décision. Elle doit nous permettre de tenir notre rang et notre influence parmi les nations. Elle doit, en somme, nous garantir la maîtrise de notre destin."

Qu'est-ce que la dissuasion nucléaire ?

La **dissuasion nucléaire** est une **doctrine militaire défensive** qui se fonde sur une crainte réciproque des conséquences liées à l'emploi en premier de l'arme nucléaire. La dissuasion se fonde sur la capacité de seconde frappe, c'est-à-dire de riposte en cas d'attaque nucléaire.

Historiquement, la dissuasion militaire a toujours existé. Elle consiste à susciter la crainte d'une réponse militaire en cas de transgression d'un accord, d'une règle, etc. La dissuasion nucléaire en est une déclinaison. Elle se distingue toutefois par le pouvoir dévastateur de l'arme nucléaire.

La crainte de l'arme nucléaire est liée au risque de destruction mutuelle (stratégie de la *mutual assured destruction* – MAD) et des conséquences à long terme (dégâts irréversibles pour la planète, et même pour la vie sur Terre). La dissuasion ainsi conçue comme un équilibre de la terreur est celle qui a prévalu pendant la Guerre froide. Elle a pu contribuer à éviter une confrontation directe entre les deux blocs.

Afin d'être efficace, la dissuasion nucléaire nécessite non seulement de posséder l'arme nucléaire mais aussi de disposer des moyens de s'en servir. Il existe trois types de vecteurs nucléaires, c'est-à-dire de moyens de transports de l'arme nucléaire jusqu'au lieu d'explosion : l'aviation, les missiles balistiques sol-sol, les sous-marins.

La force de dissuasion nucléaire française repose sur deux modes de lancement : l'aviation et le sous-marin nucléaire. En 1996, le président de la République Jacques Chirac a décidé de se séparer des lanceurs de missiles fixes. La France dispose donc de la capacité d'envoyer ses missiles *via* ses quatre sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE) qui sont regroupés au sein de la force océanique nucléaire stratégique (FOST). La composante aéroportée de la dissuasion française repose sur l'avion Rafale.

En France, la doctrine de dissuasion est strictement défensive. L'emploi de l'arme nucléaire n'est envisagé que dans des circonstances extrêmes de légitime défense.

« Oui, la dissuasion nucléaire a encore un sens »

Le Monde – 31 décembre 2021

Par Fabien Gouttefarde, Député (LRM) de l'Eure

Tribune. Sur BFM-TV, le 25 novembre, M. Mélenchon s'est interrogé. La dissuasion nucléaire a-t-elle encore un sens, se demandait-il en direct, avant de récidiver deux jours plus tard avec un texte posté sur son site de campagne. A l'approche d'une élection présidentielle, il est normal, et même sain, que ceux qui briguent les suffrages s'interrogent sur les armées dont ils peuvent devenir le chef et en particulier sur la dissuasion, dont l'élection ferait d'eux le décideur ultime... et solitaire.

Rappelons à cette occasion que si l'on ramène le coût annuel de l'agrégat nucléaire, 3,5 milliards d'euros pour le budget de l'Etat (0,15 % du PIB environ), au nombre de notre population, le coût de la dissuasion est de cinq euros par mois et par Français.

Puisque M. Mélenchon, avec l'éloquence qui lui est coutumière, et qui fait de lui l'un des meilleurs orateurs parlementaires de la V^e République, s'étonne qu'« *aucun autre candidat ni leur parti n'ait exprimé de point de vue sur le sujet* », qu'il me soit permis de lui exprimer le mien, celui d'un collègue député de la majorité, qui certes n'a pas eu et n'a pas vocation à avoir le doigt posé sur le bouton nucléaire mais qui s'est attaché, ces derniers mois, à inlassablement rencontrer les hommes et les femmes qui servent sous les drapeaux.

La dissuasion c'est une capacité permanente

M. Mélenchon se veut tribun, je suis un pèlerin. Et c'est appuyé sur mon bâton que j'ai pu me forger quelques convictions, au détour des rencontres, des visites, des immersions. Qu'est-ce donc, au fond, que le sens de ce qu'on appelle la dissuasion ? La dissuasion, en France, c'est d'abord une capacité. Une capacité permanente, mise en œuvre par la marine nationale et l'armée de l'air, qui garantit, quoi qu'il arrive et quoi qu'il en coûte, qu'un éventuel ordre présidentiel de tir nucléaire serait exécuté.

C'est une capacité dimensionnante pour nos forces : en Bretagne, la base opérationnelle de l'île Longue, voulue par le général de Gaulle, abrite les quatre sous-marins lanceurs d'engins, les *Triomphant*, *Téméraire*, *Vigilant* et *Terrible*. Quatre géants dont la présence à la pointe de la Bretagne dimensionne le format de la force d'action navale à Brest : frégates et avisos, avions de patrouille maritime et hélicoptères, vedettes de gendarmerie maritime même, partagent comme mission principale l'escorte du Léviathan jusqu'à sa dilution.

Depuis la première prise d'alerte, celle du *Redoutable* de Louzeau, en 1972, il y a toujours au moins un sous-marin à la mer. Son équipage, composé d'hommes

déterminés, et depuis peu de femmes tout aussi exceptionnelles, passe jusqu'à soixante-dix jours en mer. L'armée de l'air, au travers des forces aériennes stratégiques, exerce également cette mission permanente, avec des chasseurs Rafale et leur indispensable auxiliaire, le ravitailleur en vol. De jour comme de nuit, ils tiennent eux aussi l'alerte, sans discontinuer depuis 1964 et les temps héroïques des Mirage-IV.

La dissuasion, c'est plus qu'un métier

La dissuasion, c'est une industrie et des emplois. En France, depuis le choix, fait par l'IVe République, confirmé et incarné par le président de Gaulle, d'une indépendance presque totale en matière nucléaire, nombreuses sont les entreprises françaises qui participent à l'édifice. C'est ainsi que j'ai pu personnellement me rendre compte de l'enthousiasme des compagnons et des cadres de Naval Group, à Cherbourg, qui considèrent que construire des sous-marins n'est pas un métier mais une vocation, souvent de père en fils... ou en fille.

C'est ainsi que, visitant les usines Dassault à Mérignac, j'ai été sensible à cet esprit qui émane de ceux qui produisent, aujourd'hui les Rafale, hier les Mirage 2000, avant-hier les légendaires Mirage-IV. Car, en matière de dissuasion, seule compte la réussite de la mission. J'ai trouvé le même esprit chez Framatome, MBDA, Airbus. Jusque dans mon propre département, l'Eure, à Vernon, où sont réalisées certaines pièces des M51, ces missiles qui, embarqués à raison de seize par sous-marin, portent des charges dont la puissance équivaut à vingt fois celle de la bombe d'Hiroshima.

Hommes, femmes, cadres, compagnons, tous sont unanimes : travailler pour la dissuasion, c'est plus qu'un métier. C'est œuvrer pour quelque chose de plus grand. La dissuasion, c'est une garantie, une posture et un homme. Une garantie, d'abord. Celle de la survie ultime de la France, en tant que nation, en tant que peuple, face à un ennemi qui voudrait l'annihiler. La dissuasion, c'est au fond la garantie que nos enfants, et plus tard nos petits-enfants, et leurs enfants après eux, vivront toujours dans un pays libre, s'exprimant en français, soumis aux lois françaises, en citoyens fiers de leur histoire.

La dissuasion est ancrée dans l'avenir

Une posture, ensuite. Celle de la certitude, pour l'ennemi, de sa destruction s'il venait à franchir la limite de nos intérêts vitaux, ou ceux de nos alliés. Le président Chirac l'avait théorisé. Emmanuel Macron, devant l'Ecole de guerre, l'a réaffirmé. Nos intérêts vitaux ne se limitent pas aux frontières du pré carré de Vauban et du Roi-Soleil. Ces « intérêts vitaux », formule consacrée, le président de la République est seul à les apprécier. Leur définition n'est nulle part inscrite. Le président Mitterrand le disait : « *La dissuasion, c'est moi* ».

La dissuasion, enfin, est ancrée dans l'avenir. L'avenir, car nul, y compris M. Mélenchon, ne saurait comment la remplacer dans son acception actuelle. Il suffit pour s'en convaincre de regarder par-delà le Vieux-Port : Chine, Etats-Unis, Russie modernisent

leurs arsenaux, et mettent d'ailleurs en œuvre trois composantes, aérienne, navale et terrestre, ceci dans un environnement nucléaire international caractérisé par le triptyque : « *plus d'acteurs, plus de capacités, et plus d'opacités quant aux doctrines* ».

La France a fait depuis longtemps le choix de renoncer à la composante terrestre, incarnée en son temps par le plateau d'Albion et les missiles Hadès. Dans notre doctrine, les deux composantes nucléaires, l'océanique et l'aéroportée, sont indissociables et complémentaires. L'articulation met en évidence la capacité des forces aériennes stratégiques à proposer au chef de l'Etat, si la situation l'exige, la possibilité d'un tir d'ultime avertissement, le but étant de restaurer la dissuasion.

Nos partenaires britanniques partagent avec nous ce duo nucléaire, mais leur situation n'est pas exactement la même, abrités qu'ils sont sous le parapluie de l'Oncle américain. Ce même parapluie, sous couvert de l'OTAN, sous lequel s'abritent certains de nos partenaires européens, notamment l'Allemagne et la Belgique, lesquels, sous prétexte de mettre en œuvre la bombe – dépassée – B61, justifient parfois par avance l'achat d'avions américains.

La question spatiale en débat

La dissuasion vit : les équipements sont renouvelés, cette majorité y a veillé : les ravitailleurs en vol Airbus remplacent les Boeing, les Rafale relèvent les Mirage 2000, Emmanuel Macron a pris la décision de lancer la réalisation de la troisième génération de sous-marins lanceurs d'engins et du futur porte-avions.

Dans cette période préélectorale, les réflexions se font jour : qu'apporterait, par exemple, au président de la République, dans l'exercice de son dialogue stratégique, l'élévation de la force aéronavale nucléaire au rang de force permanente ? Reste la question spatiale, évoquée à juste titre. Qu'il me soit permis de la nuancer. Bien sûr, des démonstrations russe et chinoise ont eu lieu récemment.

Bien sûr, il n'est pas interdit d'imaginer qu'un jour, détecter un sous-marin en plongée profonde depuis l'espace sera possible. Nous sommes là dans quelques décennies. Et même alors, peu nombreux sont les Etats capables de posséder les moyens nécessaires à frapper un sous-marin évoluant en plongée libre, ce qui n'est pas un exercice de masse.

Quant à une stratégie de déni d'accès par et depuis l'espace, c'est évidemment possible, et c'est même la raison pour laquelle le président de la République et la ministre des armées ont ordonné la création du commandement de l'espace. Une fois n'est pas coutume, je suis heureux de voir M. Mélenchon saluer les réalisations de cette majorité. De là à imaginer qu'il aspire à la rejoindre...

Fabien Gouttefarde est député de l'Eure, coordinateur des députés LRM de la commission de la défense nationale et des forces armées de l'Assemblée nationale.

Oui, il faut abandonner la dissuasion nucléaire, car elle mène à la catastrophe !

Le Drenche (ouest-france.fr) – Novembre 2020

Marc Finaud

Ancien diplomate, membre du Bureau d'Initiatives pour le Désarmement Nucléaire et Conseiller principal du Centre de Politique de Sécurité de Genève (GCSP)

La dissuasion nucléaire, choisie par la France pendant la Guerre froide, repose sur une croyance : que l'ennemi potentiel sera découragé d'attaquer notre pays par la crainte d'une destruction massive en riposte. Il n'existe aucun moyen de prouver que c'est cette peur et non toute autre raison qui a préservé une paix relative entre les puissances nucléaires.

Imaginons le scénario aujourd'hui : la Russie lance une agression contre la France au moyen d'armes classiques ; la France riposte par du nucléaire et détruit des villes russes ; inévitablement, la Russie répond par une frappe nucléaire massive qui détruit totalement notre pays. Conclusion : afin d'éviter ce suicide, la France est elle-même dissuadée de recourir à l'escalade nucléaire et sa dissuasion contre l'ennemi a échoué.

Inefficace, la dissuasion nucléaire est aussi dangereuse car, même si elle repose théoriquement sur le « non-emploi » des armes nucléaires, toute l'évolution récente conduit à en abaisser le seuil d'emploi. Les puissances nucléaires, y compris la France, se sont lancées dans une course effrénée entre armes offensives et armes défensives. Les lourds missiles balistiques sont remplacés par des missiles de croisière voire des missiles hypersoniques capables d'échapper à toute défense antimissiles. Les ogives nucléaires sont miniaturisées pour être plus facilement utilisables contre des cibles dans des scénarios de combat. Cette course technologique s'étend à l'espace, en vue de détruire les satellites d'alerte avancée des adversaires, mais elle entraîne une vulnérabilité accrue du fait des risques de cyber-attaques ou de piratage.

Au total, conjugué avec les menaces de recours aux armes nucléaires dans des conflits régionaux tels qu'en Asie du Sud, sur la péninsule coréenne ou au Moyen-Orient, le risque de catastrophe nucléaire résultant d'un emploi délibéré, accidentel ou terroriste n'a jamais été aussi élevé. C'est pourquoi la majorité des pays du monde dénoncent le danger que la dissuasion nucléaire fait peser sur leur sécurité du fait des armes possédées par neuf pays. Prétendre que la sécurité d'un pays dépend de l'insécurité des autres et que l'arme nucléaire est la meilleure garantie de sécurité ne peut qu'inciter à la prolifération. La seule solution réaliste pour empêcher la destruction de la planète consiste à interdire et éliminer progressivement toutes les armes nucléaires, comme les autres armes susceptibles d'exterminer des millions de civils innocents.

Nucléaire : pas encore le temps de baisser la garde

Le Drenche (ouest-france.fr) – Novembre 2020

Jean-Pierre Maulny, Directeur-adjoint de l'IRIS

Il y a deux raisons qui doivent nous conduire aujourd'hui à ne pas renoncer à l'arme nucléaire.

La première raison est que le fait que nous possédions cette arme renforce notre indépendance sur la scène internationale. Grâce à cette arme nous sommes capables de nous protéger face à un ennemi qui serait bien plus fort que nous. C'est le pouvoir égalisateur de l'atome, le risque pour l'agresseur étant de subir des dommages bien supérieurs aux gains espérés en cas d'agression militaire. De ce fait nous ne sommes pas dépendants d'autrui pour notre défense, cela nous permet notamment une grande liberté de paroles et d'action face à notre allié américain, faculté que n'ont pas nos partenaires européens. L'arme nucléaire renforce donc notre souveraineté nationale et c'est aussi une contribution à la souveraineté européenne.

La seconde raison qui doit nous conduire à ne pas renoncer à l'arme nucléaire est que nous ne sommes pas dans une période de désarmement nucléaire mais bien au contraire dans une période de reprise de course à l'armement nucléaire, ce que l'on peut regretter. En Europe, les Etats-Unis se sont retirés en 2019 du traité sur les forces nucléaires intermédiaires de 1987 qui interdisait les missiles à tête nucléaire d'une portée de 500 à 5000 km et la Russie a développé un missile de croisière le SSC-8/9M729 qui contrevient à ce traité. Hors de l'Europe rien n'indique que les 3 pays qui n'ont pas signé le traité de non-prolifération, le Pakistan, l'Inde et Israël, renoncent à une arme qu'il considère comme une garantie ultime de leur sécurité. La Chine modernise et développe son arsenal. La question des régimes susceptibles de proliférer, l'Iran et la Corée du Nord, n'est toujours pas réglée.

Dans ce contexte renoncer à l'arme nucléaire de manière unilatérale affaiblirait notre sécurité. Mais maintenir notre force de dissuasion nucléaire ne veut pas dire nous surarmer. Nous sommes au niveau de stricte suffisance avec moins de 300 têtes nucléaires contre plus de 6000 pour les Etats-Unis et la Russie. Il nous faut d'ailleurs agir pour que les négociations pour un désarmement multilatéral négocié reprennent au niveau international, et notamment en Europe entre les Etats-Unis et la Russie, car le désarmement nucléaire négocié sera un gage de sécurité renforcé pour la France et l'Europe.

Sources : Etat des forces nucléaires dans le monde, federation of american scientists, Septembre 2020

<https://fas.org/issues/nuclear-weapons/status-world-nuclear-forces/>

La France pourrait-elle utiliser son arme nucléaire pour défendre la Finlande?

SLATE - Peggy Corlin — 30 mai 2022 à 7h30

**Au fil des ans, Paris a donné une dimension européenne à sa force de dissuasion nucléaire.
Jusqu'à quel point ?**

Les médias russes n'ont pas fini de gloser sur la distance qui sépare les capitales européennes d'un tir de missile Sarmat. L'éventuelle adhésion de la Finlande à l'OTAN, à laquelle s'oppose toujours la Turquie, pourrait ajouter Helsinki à la liste. Car en cas d'adhésion finlandaise à l'Alliance atlantique, l'OTAN partagerait quelque 1.340 kilomètres de frontière commune avec la Russie, faisant monter d'un cran la tension avec Moscou, qui a mis en garde contre d'éventuels déploiements militaires en Finlande et en Suède, pays également candidat. Cette frontière, tout comme celle qui sépare Kaliningrad, enclave russe, de la Pologne et la Lituanie, opposerait frontalement l'alliance nucléaire qu'est l'OTAN à la puissance nucléaire russe.

L'adhésion de la Finlande à l'Alliance atlantique étendrait le parapluie nucléaire américain à un pays pour qui la promesse d'aide de ses alliés en cas d'agression russe repose aujourd'hui, techniquement, sur sa seule appartenance à l'Union européenne (UE). Et il en sera ainsi jusqu'à son adhésion officielle à l'OTAN –si elle advient.

Durant cette période transitoire sensible, la dissuasion nucléaire de la France, seule puissance nucléaire de l'UE depuis le départ des britanniques, couvre-t-elle la Finlande et la Suède? La dissuasion nucléaire française est-elle européenne ?

Une dimension européenne accentuée avec le temps

En cas d'agression armée, la solidarité des États membres peut s'exprimer via une clause figurant dans les traités européens. À l'instar de l'article 5 du Traité de l'Atlantique, qui prévoit la défense mutuelle entre les pays de l'Alliance en cas d'attaque armée d'un de ses membres, l'article 42.7 inséré dans le traité de Lisbonne en 2009 stipule que dans une telle hypothèse les États membres de l'UE «*se doivent aide et assistance par tous les moyens en leur pouvoir*».

Le 8 mars dernier, Suédois et Finlandais n'ont pas manqué de rappeler à leurs partenaires européens cette obligation mutuelle, dans une lettre envoyée peu avant la rencontre des 27 à Versailles. L'attente de la Finlande vis-à-vis d'une défense européenne commune a toujours été grande du fait de sa frontière avec la Russie et de son choix, jusque-là, de ne pas rejoindre l'OTAN. Déclenché une seule fois lors des attentats de 2015 en France, l'interprétation de l'article 42.7 reste néanmoins ouverte.

À l'époque des attaques terroristes sur le sol français, quand le président François Hollande l'avait activée, l'assistance de plusieurs pays avait été convenue non pas dans le cadre d'une décision commune des Etats membres de l'UE mais par des engagements nationaux de plusieurs d'entre eux vis-à-vis de Paris. L'Allemagne, notamment, avait envoyé des soldats au Mali pour épauler la France dans sa lutte contre le terrorisme. Chaque pays européen avait été libre de choisir les moyens à déployer, des moyens forcément nationaux en l'absence d'armée européenne.

Au lendemain des candidatures officielles de la Finlande et la Suède à l'OTAN, la France a dit se tenir aux côtés des deux pays en cas d'agression, et rester engagée au titre de l'article 42.7. Paris, bien sûr, ne s'est pas exprimé sur la dissuasion nucléaire, sujet tabou dont les mots sont pesés et comptés. En France, cette dissuasion est défensive et l'arme nucléaire une option extrême de légitime défense. Traditionnellement le pays défend son indépendance stratégique, notamment au sein de l'OTAN et face aux américains. Ainsi la France ne participe pas au Groupe des plans nucléaires qui est l'organe de planification nucléaire de l'Alliance atlantique. Ses armes nucléaires n'en font pas partie. Même si, fait remarquer une experte, « *ces dernières années, les discours prennent soin de marquer que la France participe à la définition de la politique nucléaire de l'OTAN* ».

En 2020, Emmanuel Macron est allé encore plus loin dans l'élaboration d'une dissuasion nucléaire française de dimension européenne.

Au cœur de la dissuasion française: l'atteinte à ses intérêts vitaux, notion délibérément vague pour maintenir l'adversaire dans l'ambiguïté. Chaque président en donne des éléments d'appréciation lors d'un discours qui vient remplacer celui du précédent. Or au fil des ans, Paris a donné une dimension européenne à sa dissuasion. Jacques Chirac évoqua en 2006 dans la « perception » des intérêts vitaux du pays « *l'interdépendance croissante des pays européens* ». Au moment de la reprise des essais nucléaires en 1995, il avait même évoqué l'idée d'une « *dissuasion concertée* » avec ses partenaires européens. Sarkozy poursuivra en proposant à ces derniers un dialogue sur le rôle de la dissuasion.

Même si des échanges très discrets ont pu avoir lieu entre Français et Allemand dès l'époque du président Helmut Kohl, les partenaires de la France sont toujours restés circonspects. Les opinions publiques n'en voulaient pas et les Allemands restaient frileux du fait de leur passé, tout en s'en remettant aux Américains pour leur protection. D'autant qu'en matière de défense européenne, la France est toujours soupçonnée de vouloir installer sa domination. Enfin, à partir de 2009 la coalition au pouvoir en Allemagne placera le désarmement nucléaire au cœur de sa politique étrangère.

Or en 2020, dans son discours à l'École de Guerre, Emmanuel Macron est allé encore plus loin dans l'élaboration d'une dissuasion nucléaire française de dimension européenne. « *Nos forces nucléaires jouent un rôle dissuasif propre, notamment en Europe. Elles renforcent la sécurité de l'Europe par leur existence même et à cet égard ont une dimension authentiquement européenne* ». Et d'ajouter: « *Soyons clairs: les intérêts vitaux de la France ont désormais une dimension européenne* ». Aucune réaction des partenaires européens, officiellement, alors même que le président

américain Donald Trump plongeait l'OTAN, et la garantie de protection américaine, dans une crise de confiance.

Aujourd'hui, « *les Suédois et les Finlandais espèrent que l'article 42.7 des traités européens a l'effet d'une dissuasion nucléaire par rapport à la Russie pour les semaines et mois à venir* », confie un spécialiste des questions de sécurité au Parlement européen. Mais ce n'est pas si évident. On ne parle pas encore de dissuasion élargie pour la dissuasion française, comme les Américains ont adopté une dissuasion élargie vis-à-vis de leurs alliés. Il n'existe pas de « parapluie nucléaire » français dans l'Union européenne. « *L'OTAN est actuellement si populaire et pertinente que la question ne se pose même pas pour un polonais ou un portugais dont les pays sont membres de l'Alliance* », poursuit ce même spécialiste. Les Américains ont des armes nucléaires tactiques sur le sol européen hébergées par la Belgique, l'Italie, les Pays-Bas, l'Allemagne et la Turquie –il y en aurait 100.

Et si un intérêt vital de la Finlande, pas encore membre de l'OTAN, était touché, il reviendrait au président français d'apprécier l'atteinte aux intérêts vitaux de son pays. La décision serait nationale. Tout comme la dissuasion nucléaire otanienne, malgré une politique de partage nucléaire et d'entretien conjoint du matériel nécessaire à l'utilisation de la force de frappe, relève des capacités nucléaires et d'une chaîne de commandement américaine.